

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 2

Artikel: [Lettre de Marie-Magdeleine]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quié, è n'ètài pas quiestion d'allà crouillenà su lo cret; adan noutron sorcier lè fasài preyi à la crayja dei tzemins, et pu lè reinvouyvé ein lau descint què-què bounè rèsons : Vos faut vos ein allà po ouai, ne lei a rein à fère su lo cret, l'esprit a vu lo cràu, et l'a fé on trein dè la mètzançe du pè vè la mi-né tant qu'à quatr' hàurè, sara po déman. N'auillià pas lo pan bllian, lo roti, et lo boutzi et dau bon, cà n'a petître pas trovà lo vin dè son goût. On ôtro iàdzo, lau fasài à fère dei z'òtrès chimagrées, et pu dei procèchons et ne sé quié d'ôtro. Chefa portant, on iàdzo que l'esprit l'ètài terribliameint mau veri et que ne lei avài pas mèche, so desài, lau fe apportà dei tzandailè, et pllian-tirant ein riond elliau tzandailès, et durant sè teni, ne sé guiéro, aleinto dau tzerro, dein dei posturè que vos arant fé créva dè rire : le z'on dèssant sè teni à quatro, lè z'ôtro fère la pice dràite, lè z'on teri la leingua, que séyo. Adan lo sorcier l'ètài dein lo tzerro que fasài totè lè chimagrées que fallià fère ; l'ètài su on grand tapis, onna grantà couvèta, tota bariolàie, avoué sa baguettà de càudra, et tot pplein d'affères dè sorcier. On ôtro iàdzo onco, que l'esprit ètài adì trau metcheint po laissi preindre lo trèso, lè mena contre lo matin derrài onn' adze et lau dese dinse : Acutà, mè z'ami, nos ein lo trèso, ma no faut onco fère oquiè po itre su dé l'affère, oude-vos. Vos allà fère tot cein que vos mè verrài fère ; oreindrài fède bin atteinchon. Et noutron sorcier preind son couti, copé onna brantze dè càudra, l'ein copé un bè, lo feind on bocon, et sè met ellia baguettà feindia àu bet dau nà, et vatequie ti lè z'òtros que fant coumeint li. Mâ n'è pas tot : lo sorcier tré sa veste, son gilet, sè tzaussé, tant qu'à la fin ne lei restè pe rein que la baguettà dè caudra au bet dau nà, et ti lè z'ôtro fant coumeint li ; et n'outrè gaillà s'ein vant lè z'on derrài lè z'ôtro, en procèchon, apri lo sorcier. Lo sorcier lè minè, lè minè, et finalameint tota la beinda arrevé à L'Isla, coumeint lè dzein sè lèvávant et saillèssant dè l'hoteau. Jò vos paudè cràire coumeint furant reçus :

(La fin au prochain numéro.)

L. FAVRAT.

Notre appel aux correspondants a été entendu. La lettre que nous venons de recevoir le prouve. Nous la publions sans commentaires.

Monsieur le rédacteur,

Lausanne est l'enfer des cloches et le paradis des marguilliers. Excusez-moi, si je m'exprime ainsi ; mais nous autres cloches, nous sommes décidées à réclamer du repos, et nous protestons contre la manière indigne dont on nous traite. En ma qualité de doyenne de la sonnerie, j'ai pris sur moi d'attirer l'attention de l'autorité sur ce fait. On nous met trop souvent en branle,

et cela sans égard aucune pour notre âge avancé ; nous finirons mal, je le prédis. On invente encore chaque jour un prétexte nouveau pour nous secouer. Le dimanche est pour nous une horrible journée ; je vous en prie, faites qu'on nous retranche la première et la seconde ; la troisième n'ira que mieux. Mais ce qui pour nous est le plus pénible, ce sont les jours de fête ; quel service fatigant, surtout quand ils sont compliqués d'élections ! Oh, alors ! on abuse si fort de nous, que le battant nous en cuit quelques jours ; tout notre bronze s'en ressent. Et pourtant, Dieu sait que nous étions d'une vigoureuse constitution ; nous ne sommes pas de ces clochettes d'aujourd'hui, au timbre étique, qui se pâment en sonnant le moindre catéchisme. Non, Dieu merci, nous avons la voix sonore et la constitution belle. Mais on nous épuise et notre race se perd. Non, nous ne voulons pas faire souche, car quel avenir, je vous prie, y a-t-il dans notre position, élevée il est vrai ? Que ferions-nous de famille ? Sans cette considération, aurais-je résisté dans ma jeunesse aux assiduités entreprenantes de la cloche de trois heures, aux attaques passionnées de la cloche du feu ? Certes non ! Je fus sage. — En outre, notre habitation est vieille et malsaine ; parfois les poutres craquent de tous côtés ; elles fatiguent beaucoup ; on dit même que tel ou tel clocher n'est pas de bien grande solidité. Avouez que tout n'est pas rose. Nous avons bien quelquefois le bronze de poule ! Nous sommes d'ailleurs si mal entretenues : tous les deux mois on nous pleure quelques gouttes d'huile pour nous graisser les joints !

Les Lausannois ont la manie de la cloche ; on sonne pour tout ; on sonne à l'aube, on sonne à la nuit ; on sonne à midi ; on sonne à trois heures ; on sonne à neuf heures ; on sonne pour le Grand Conseil, pour le collège, pour le scrutin, pour les fêtes religieuses et les fêtes politiques ! Tout le jour nous sommes en branle. Il n'y a pas de bénéfice, du tout, à être cloche protestante plutôt que cloche catholique.

Nous devons d'ailleurs pas mal ennuyer le public ; la cloche ne va pas à tout le monde ; « faut de la cloche, pas trop n'en faut. » L'excès est ruineux pour l'Etat et assommant pour les citoyens.

Ce n'est d'ailleurs pas pour moi que je parle, car ma fin est proche. Une douleur sourde que je ressens dans la manille m'avertit que je n'en ai pas pour longtemps, et que je claquerai sous peu ; c'est une maladie de famille. Ma grand'mère est morte ainsi en tuant un marguillier. Vous ne vous en souvenez pas ; vous êtes trop jeune. Si je vous écris ces quelques lignes, c'est que j'ai appris par la cloche du collège, qui est un peu lettrée par un frottement journalier avec un homme instruit, que vous vous étiez, dans votre journal, occupé de nous. Tâchez de nous faire avoir un peu de repos.

En attendant ma première fêlure, recevez, monsieur

le rédacteur, mes vibrations les plus sonores et mes tintements les plus dévoués,

MARIE-MAGDELEINE.

*La cloche de St. Laurent
faisant les fonctions de secrétaire.*

Le nombre quatre.

Nous avons les 4 points cardinaux, — les 4 vents, — les 4 quartiers de lune, — les 4 saisons, — les 4 temps, — les 4 figures de la contredanse, — les 4 règles de l'arithmétique, — les 4 conjugaisons. — L'olympiade était de 4 années. — Les parties les plus gentilles se font à 4 personnes. — L'enfant remue à 4 mois, — plus tard, il joue aux 4 coins; — et, quand on le gronde, c'est qu'il fait le diable à 4. — L'heure et les mesures sont divisées en 4 quarts; — les meubles ont 4 pieds; — le sirop des 4 fruits est très-agréable; — la tisane des 4 fleurs est, dit-on, très-salutaire.

On met les morts entre 4 planches et les prisonniers entre 4 murs, hélas! On porte les morts à 4, ce qui ne date pas d'aujourd'hui; voyez Malborough porté en terre par 4 officiers; les 4 meilleurs amis d'un mort portent les 4 cordons du deuil; on tient les fous à 4, et tous les châteaux forts sont flanqués de 4 tours. Les trois quarts du genre humain font 4 repas par jour; nous avons 4 incisives et 4 canines, et nous nous servons de fourchettes à 4 dents. On divise la viande de mouton, d'agneau, etc., en 4 quartiers, c'est pourquoi le lion de La Fontaine, en bon boucher qu'il était, fit 4 parts du cerf; il avait faim pour 4 et voulait manger comme 4; ses heureux compagnons se seraient bien gardés de se plaindre, car ils auraient eu les 4 fers en l'air.

Certaines explications se font très-bien entre 4 yeux. Le violon, ce roi des instruments, a 4 cordes. J'attrape mes souris avec un 4 en chiffres. Nous avons eu la quadruple alliance. Alexandre et autres divisèrent leur empire en 4.

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Pierre Romilly sentit qu'il avait agi inconsidérément, et qu'il pourrait bien lui en coûter la tête ou le cou, attendu qu'à cette époque on faisait court procès au voleur. Mais les lamentations et les plaintes ne servent de rien dans des moments où, soit par sa propre faute, soit par un incident malheureux, on se trouve dans une mauvaise position; il faut plutôt réunir toutes ses idées, pour remettre, si possible, ses affaires dans le bon chemin. C'est ce que Pierre Romilly savait. C'est pourquoi il consola son fils qui pleurait, et qui, naturellement, devait le suivre en prison, puis il dit d'un ton calme et sérieux aux archers, qu'il était certainement coupable d'avoir acheté la chaîne d'un inconnu, mais

que si leurs maîtres tenaient sérieusement à arrêter les véritables voleurs, ils n'avaient pas une minute à perdre, et qu'ils devaient chercher le prétendu chevalier dont il leur décrivit exactement la tournure et le costume. Le ton sérieux et persuasif dont il leur parla, fit sur eux quelque impression, et l'un d'eux se rendit de suite au corps de garde de la ville pour donner connaissance de la chose, tandis que les autres se mettaient en devoir de conduire les deux Romilly en prison.

Au moment où ils quittaient la maison, une grande rumeur se fit entendre dans la rue. C'était le cardinal de Brogny qui revenait du concile qu'il avait présidé, il était accompagné d'une grande quantité d'ecclésiastiques et autres seigneurs. Le cardinal lui-même était un grand, bel homme, d'une tournure distinguée, revêtu de tous les insignes de sa dignité. Il précédait les autres et s'entretenait avec l'évêque de Constance qui était à ses côtés. A son aspect les valets se découvrirent respectueusement; Pierre Romilly et son fils en firent de même, et tous les archers présentèrent les armes.

Qu'est-ce cela? dit le cardinal en s'arrêtant lorsqu'il aperçut les prisonniers. Que faites-vous de ces gens?

— Eminence! c'est un des voleurs qui ont dérobé dans votre demeure la nuit dernière, répondit le valet qui avait amené l'arrestation des Romilly, et, Dieu soit loué, nous avons retrouvé la chaîne à laquelle votre Eminence attache un si grand prix.

— Tu fais là un triste métier, dit le cardinal en s'adressant au prisonnier; et tu es doublement coupable d'entraîner dans le crime ce pauvre garçon. Est-ce ton fils?

— C'est mon fils, mais pour cela je ne suis pas un voleur, Eminence, quoique les apparences soient contre moi, répondit Romilly avec respect mais d'une voix ferme. J'ai acheté la chaîne d'un inconnu, voilà toute ma faute.

Le cardinal lui avait adressé la parole en français, sans savoir s'il comprenait cette langue, mais lorsque Romilly lui répondit de même, le dialecte frappa le cardinal qui lui demanda: « Es-tu Français? de quelle province?

— Je suis Genevois, répondit Romilly.

— De Genève, reprit le cardinal, tandis qu'une expression de surprise parcourait sa figure sévère. Ah! il est triste de trouver un bourgeois de cette ville dans une telle position. J'aime Genève, comme si j'y étais né.

— Eh bien, votre Eminence, en toute en vérité, je suis innocent du crime dont on m'accuse, dit Romilly; la Sainte Vierge m'est témoin que je ne suis pas un voleur, mais un honnête marchand que le besoin a mené loin de sa ville natale pour gagner quelque chose; et, si vous voulez bien écrire aux juges de Genève, toute la ville rendra témoignage que Pierre Romilly est un honnête homme.

— Pierre Romilly! Vous vous appelez Pierre Romilly, s'écria le cardinal avec une émotion visible.

— C'est mon nom, Eminence, dit celui-ci, tout effrayé de l'impression que ce mot avait faite sur le cardinal.

— Et vous demeurez, ou plutôt monsieur votre père demeurerait place de la Madeleine? poursuivit le cardinal.

— J'ai encore la petite boutique, et ma femme soigne les affaires en mon absence. Oh mon Dieu! que deviendront ma femme et mes enfants! ajouta Romilly, à qui les larmes vinrent aux yeux en songeant aux êtres si chers, qu'il avait laissés à la maison, et oubliant tout-à-fait l'étonnement que devait lui causer les paroles du cardinal qui le connaissait si bien, lui et sa famille.

— Qu'on rende la liberté à cet homme; dit le prélat aux archers. Je répons de lui qu'il n'échappera pas aux autorités s'il est coupable. Mais dans le cas où il serait effectivement un voleur, je dois malheureusement m'accuser moi-même et porter une partie de sa faute.

(La suite prochainement.)

Pour la rédaction : L. MONNET. S. CUÉNOUD.